Pas-de-Calais
Le Département

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20260921-lmc1550380-DE-1-1
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

Publication électronique le : 14 octobre 2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sylvie MEYFROIDT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Maryse DELASSUS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Alexandre MALFAIT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

ARCHÉOLOGIE - DEMANDE DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'OBJETS ARCHÉOLOGIQUES DE L'ÉTAT AU DÉPARTEMENT À TITRE GRATUIT

(N°2026-344)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;
Vu le Code du Patrimoine et notamment ses articles L.125-1, L.522-5, L.522-6, R.125-1, R.125-2 et R.522-6 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;
Vu la délibération n°86 de la Commission Permanente en date du 04/10/2010 « Convention concernant la création et le fonctionnement du centre de conservation et d'étude du Pas-de-Calais »
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 3ème commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 07/09/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à déposer, au nom et pour le compte du Département, une demande de transfert des propriétés de biens mobiliers archéologiques issus des opérations archéologiques mentionnées au tableau ci-dessous et dans les conditions reprises au rapport annexé à la présente délibération, auprès des services de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France :

Commune	Lieu-dit	Année	Code patriarche	Type d'opération	Opérateur	Nombre de contenants	Nombre de mobiliers
Avesnes-lès-Bapaume	Route d'Albert	2016	158150	Fouille préventive	DA62	231	12018
Bapaume	68 rue de la République, Lidl	2016	158113	Fouille programmée	DA62	35	1110
Boisjean	Les Housselles	2010	155440	Fouille préventive	DA62	34	996
Bours	'Le Donjon	2017	158432	Fouille préventive	DA62	42	1164
Épinoy, Sancourt Haynecourt	BA103 - Phase 1	2017	158439	Diagnostic	DA62	35	1005
Épinoy, Sauchy-Lestrée	BA103 - Phase 2	2018	158579	Diagnostic	DA62	35	950
Escalles	Mont d'Hubert	2010	155820	Fouille préventive	DA62	782	14855
Fiennes	Rue du Tilleul	2012	156130	Fouille préventive	DA62	106	2621
Gouy-Saint-André	RD 939	2010	155455	Fouille préventive	DA62	73	570
Guînes	RD 244	2008	154954	Fouille préventive	DA62	136	1941
Guînes	RD 231, rue d'Ardes	2014	157460	Diagnostic	DA62	22	125

Mont-Saint-Éloi	Les Deux Tours	2011	156835	Fouille programmée	DA62	241	2182
Mont-Saint-Éloi	Les Deux Tours	2014	157080	Fouille programmée	DA62	43	346
Rumilly	Les Prés de Verchocq	2016	158130	Fouille préventive	DA62	60	6710
Saint-Augustin	Rue de Clarques	2019	158744	Diagnostic	DA62	36	1143
Saint-Omer	Conservatoire	2013	156786	Fouille préventive	DA62	133	6106
Saint-Tricat	RD 304	2010	155507	Fouille préventive	DA62	27	313
Thérouanne	Rue Saint-Jean	2010	155463	Diagnostic	DA62	47	98
Bully-les-Mines	Rue Olof Palme	2025	159991	Fouille préventive	DA62	36	1317
Graincourt-lès-Havrincourt	Canal Seine-Nord Europe, secteur 4, site 21, tranche 1	2024	159869	Diagnostic	DA62	16	153
Saint-Martin-Lez-Tatinghem	Rue du Fond Squin	2025	159968	Fouille préventive	DA62	12	348

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

….....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 21 septembre 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Archéologie

RAPPORT N°56

Territoire(s): Tous les territoires
Canton(s): Tous les cantons
EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

ARCHÉOLOGIE - DEMANDE DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'OBJETS ARCHÉOLOGIQUES DE L'ÉTAT AU DÉPARTEMENT À TITRE GRATUIT

Le Département s'est doté, conformément aux articles L.1111-4 du code général des collectivités territoriales et L.522-5, L.522-6 et R.522-6 du code du patrimoine, de moyens d'exercice de missions en matière d'archéologie préventive, de conservation et de médiation auprès de tous les publics, regroupés au sein de la direction de l'archéologie.

Dans ce cadre, le Département :

- s'engage depuis plusieurs années pour la préservation et la transmission du patrimoine archéologique du Pas-de-Calais, se dotant de compétences dans le domaine de l'archéologie préventive, se positionnant comme tête de réseau départemental pour la conservation pérenne des objets archéologiques et assurant des offres de médiation sur tout le territoire ;

- dispose du centre de Conservation et d'Étude Archéologiques du Pas-de-Calais (CCE), dont la création et le fonctionnement ont été définis dans une convention signée en 2011 par l'État et le Département ; le transfert de propriété de biens au profit du Département du Pas-de-Calais est prévu à l'article 5.3 de cette convention.

Les modalités de « transfert de propriété de biens culturels entre personnes publiques » sont réglementées par le décret n° 2018-630 du 17 juillet 2018, codifié sous les articles R.125-1 et R.125-2 du code du patrimoine, qui permet désormais aux collectivités territoriales possédant des lieux adaptés pour la conservation du mobilier archéologique de revendiquer la pleine propriété des biens mobiliers archéologiques.

Le transfert, à titre gratuit et en pleine propriété, des mobiliers archéologiques issus de 21 opérations archéologiques (liste ci-dessous), est donc sollicité. Une priorisation des sites sera réalisée en concertation avec le service régional de l'archéologie.

La demande de transfert de propriété du mobilier archéologique s'inscrit dans la volonté du Département de participer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine

archéologique. Le Département en devenant propriétaire des biens pourra assurer leur stabilisation, leur restauration et, surtout, favoriser leur présentation aux publics, soit au sein de la Maison de l'archéologie, soit en les prêtant à d'autres institutions.

Le mobilier archéologique restera accessible aux chercheurs. Les archéologues du Département, à travers leur participation à des projets de recherches, contribueront ainsi à la valorisation scientifique de ces données.

Liste des 21 opérations dont les découvertes sont proposées pour un transfert de propriétés :

Commune	Lieu-dit	Année	Code patriarche	Type d'opération	Opérateur	Nombre de contenants	Nombre de mobiliers
Avesnes-lès-Bapaume	Route d'Albert	2016	158150	Fouille préventive	DA62	231	12018
Bapaume	68 rue de la République, Lidl	2016	158113	Fouille programmée	DA62	35	1110
Boisjean	Les Housselles	2010	155440	Fouille préventive	DA62	34	996
Bours	'Le Donjon	2017	158432	Fouille préventive	DA62	42	1164
Épinoy, Haynecourt, Sancourt	BA103 - Phase 1	2017	158439	Diagnostic	DA62	35	1005
Épinoy, Sauchy-Lestrée	BA103 - Phase 2	2018	158579	Diagnostic	DA62	35	950
Escalles	Mont d'Hubert	2010	155820	Fouille préventive	DA62	782	14855
Fiennes	Rue du Tilleul	2012	156130	Fouille préventive	DA62	106	2621
Gouy-Saint-André	RD 939	2010	155455	Fouille préventive	DA62	73	570
Guînes	RD 244	2008	154954	Fouille préventive	DA62	136	1941
Guînes	RD 231, rue d'Ardes	2014	157460	Diagnostic	DA62	22	125
Mont-Saint-Éloi	Les Deux Tours	2011	156835	Fouille programmée	DA62	241	2182
Mont-Saint-Éloi	Les Deux Tours	2014	157080	Fouille programmée	DA62	43	346
Rumilly	Les Prés de Verchocq	2016	158130	Fouille préventive	DA62	60	6710
Saint-Augustin	Rue de Clarques	2019	158744	Diagnostic	DA62	36	1143
Saint-Omer	Conservatoire	2013	156786	Fouille préventive	DA62	133	6106
Saint-Tricat	RD 304	2010	155507	Fouille préventive	DA62	27	313
Thérouanne	Rue Saint-Jean	2010	155463	Diagnostic	DA62	47	98
Bully-les-Mines	Rue Olof Palme	2025	159991	Fouille préventive	DA62	36	1317

Graincourt-lès-Havrincourt	Canal Seine-Nord Europe, secteur 4, site 21, tranche 1	2024	159869	Diagnostic	DA62	16	153
Saint-Martin-Lez-Tatinghem	Rue du Fond Squin	2025	159968	Fouille préventive	DA62	12	348

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de m'autoriser à déposer, au nom et pour le compte du Département, une demande de transfert des propriétés de biens mobiliers archéologiques issus des opérations archéologiques mentionnées dans le présent rapport, auprès des services de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/09/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY